



**ACCUEIL
DE JOUR
RÉSIDENCE
D'AQUITAINE**



Table des matières :

Le Mot de la Directrice	2
I. La résidence d'aquitaine.....	3
1. Un statut associatif.....	3
2. Des valeurs fortes.....	3
3. Notre charte des valeurs	4
4. Les instances de direction	4
5. Un cadre de vie privilégié	4
II. L'accueil de jour de résidence d'aquitaine	6
1. Ses missions et ces objectifs	6
2. Les objectifs de l'accueil de jour	6
3. Les modalités d'accueil.....	7
4. Une équipe à votre écoute	9
III. Votre confort.....	10
1. L'organisation et le fonctionnement de l'accueil de jour.....	11
2. Votre accompagnement au quotidien	11
3. Les activités proposées.....	13
4. Votre vie citoyenne préservée.....	15
Vos contacts	16
ANNEXES :	16



Le Mot de la Directrice

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'accueil de jour de Résidence d'Aquitaine.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant notre service accueil de jour.

Une équipe dédiée et qualifiée sera à votre écoute et vous accompagnera sur la journée en vous proposant des activités et des projets adaptés à vos besoins.

Anne Baunez, directrice



I. La résidence d'aquitaine

1. Un statut associatif

La Résidence d'Aquitaine est un établissement privé, à but non lucratif, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'établissement, construit en 1993, est géré par la Fondation Erik & Odette Bocké, reconnue d'utilité publique. L'établissement a signé un contrat pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Conseil de Département de la Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.

2. Des valeurs fortes

Au sein de la Fondation Erik & Odette Bocké, nos établissements et services sont considérés comme des lieux de vie destinés à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes âgées que la dépendance rend vulnérables. Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long de votre accompagnement à respecter les principes suivants :

- Le respect de l'intimité et de la dignité de chacun,
- Le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés
- Le respect de la vie privée,
- Le respect de la liberté de citoyen
- Le respect de la liberté d'expression



3. Notre charte des valeurs

Dans le cadre de l'écriture du projet associatif de la Fondation Bocké, l'ensemble des professionnels de la fondation a souhaité réaffirmer les valeurs qui nous portent au travers d'une charte. Les valeurs de respect, de tolérance, de dialogue, d'écoute, de solidarité et de partage nous guident au quotidien. Elles sont la base de nos relations professionnelles, elles sont au cœur des accompagnements des personnes que nous accueillons.

Charte des valeurs en annexe.

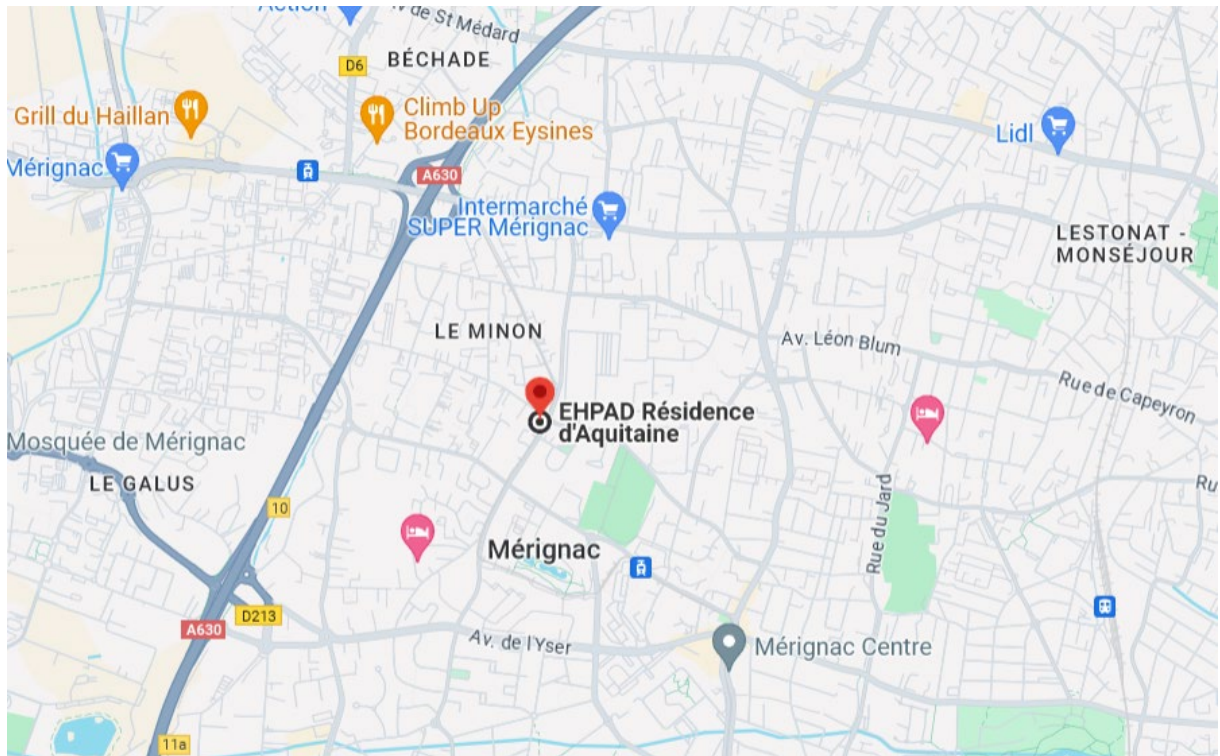
4. Les instances de direction

La Fondation Erik & Odette Bocké est administrée par un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement. Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au Directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation Erik & Odette Bocké dans différentes circonstances.

5. Un cadre de vie privilégié

Légèrement en retrait du centre-ville, non loin de l'Hôtel de ville et de la salle de spectacle du « Pin Galant », la « Résidence d'Aquitaine », située dans le Quartier de Capeyron, à Mérignac, bénéficie d'un ensemble de commerces de proximité dont un supermarché.

Son accessibilité en transport en commun est renforcée par le tramway, et la création d'un arrêt juste à côté de l'entrée de l'établissement.



Lignes de bus 34 / Direction le Haillan / Arrêt Frères robinson

Ligne tramway A / Direction Le Haillan Rostand / Arrêt Frères Robinson

Sortie rocade : n° 9 ou n° 10



II. L'accueil de jour de résidence d'aquitaine

1. Ses missions et ces objectifs

L'accueil de jour est un service qui accompagne, une ou plusieurs journées par semaine, des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

L'accueil de jour accompagne jusqu'à 6 personnes par jour, en journée.

L'accueil de jour a pour vocation première de permettre le maintien à domicile des personnes le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles.

2. Les objectifs de l'accueil de jour

Pour les usagers :

- ✓ Permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible à leur domicile,
- ✓ Restaurer les liens sociaux et amicaux,
- ✓ Valoriser les capacités de chacun à travers des ateliers adaptés,
- ✓ Proposer diverses activités basées sur le plaisir et le bien-être,
- ✓ Retrouver des gestes de la vie quotidienne devenus difficiles à domicile, afin de restaurer ou maintenir l'autonomie.

Pour les familles et aidants :

- ✓ Bénéficier d'un temps de répit pendant le temps d'accueil de son parent, de son proche,
- ✓ Bénéficier d'une écoute des professionnels et d'un accompagnement dans la compréhension de la maladie.



3. Les modalités d'accueil

➤ L' admission

L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement après :

- Avoir reçu l'avis de la Commission d'admission
- Avoir organisé une visite de préadmission
- Avoir recueilli le consentement de la personne

➤ Les critères d'admission sont les suivants :

- ✓ Être âgé de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade léger ou modéré de la maladie
- ✓ Avoir bénéficié d'un diagnostic posé par une évaluation gériatrique par un médecin gériatre, en lien avec le médecin traitant qui pourra se prononcer sur les objectifs attendus de la prise en charge
- ✓ Avoir conservé une certaine autonomie physique et psychique pour participer aux activités proposées.

Afin de préserver le respect des volontés de la personne accueillie, une période d'essai de 60 jours est prévue par la structure. Dans l'hypothèse d'une demande de résiliation, le contrat de séjour est résilié de plein droit, par les deux parties et sans indemnité, au cours de la période d'essai précitée.

➤ L'accueil

Il s'agit d'un accueil 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

L'accueil peut se faire au choix pour une journée ou plusieurs journées (3 jours maximum par semaine), de façon séquentielle selon une programmation convenue par avance avec le service. Des repas thérapeutiques le midi ainsi qu'une collation sont proposés aux personnes accueillies.



➤ **Le transport**

Le transport n'est pas assuré par l'Accueil de Jour.

Toutefois, vous avez la possibilité de faire appel au prestataire Liberty, membre du Réseau « Ulysse transport » et spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite. Selon vos besoins nous contacterons notre partenaire Liberty pour planifier les transports dont vous avez besoin. Ce transport est à la charge des personnes accueillies.

➤ **La poursuite de l'accueil**

L'accueil de jour est un service temporaire.

La durée de l'accompagnement s'adapte à vos besoins et se poursuit tant que votre état de santé ne devient pas incompatible avec les possibilités d'accueil du service.

Les critères de réorientation sont les suivants :

- Evolution de la maladie vers un stade sévère, nécessitant un accompagnement plus important.
- Des complications médicales ne pouvant pas être prises en charge dans le cadre d'un accueil de jour.

Une réunion de synthèse est organisée mensuellement en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer le bénéfice rendu par l'Accueil de Jour.

Une décision de sortie de l'accueil de jour peut être prise, sur avis du médecin coordonnateur (en lien avec le médecin traitant) après information et recherche de consentement de la personne accueillie et en concertation avec la famille ou l'entourage proche. Cette décision fera l'objet d'une formalisation écrite.

Hormis les critères de réorientation, la personne Accueillie ou son représentant légal pourra mettre fin à son accompagnement au sein de l' Accueil de Jour en respectant un préavis de 30 jours.



4. Une équipe à votre écoute

Toute l'équipe de l'Accueil de Jour a à cœur de recréer l'ambiance du domicile et de contribuer à l'entretien d'un climat rassurant mais aussi dynamisant pour les personnes accueillies.

- **L'Assistant de Soin en Gérontologie :**

Il assure l'accueil des personnes et l'animation quotidienne de l'accueil de jour. Il vous accompagne et vous encourage dans les activités de la vie sociale et relationnelle. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement personnalisé en collaboration avec les autres professionnels (Médecin coordonnateur, Psychologue, Animateur, Intervenants extérieurs).

- **Le psychologue :**

Il participe à l'évaluation des demandes d'admission. Il vous rencontre ainsi que votre famille, en amont de votre admission. Il organise et anime des temps d'échanges avec vos proches. Il anime des ateliers de stimulation cognitive.

- **L'infirmier référent :**

Il met à jour votre dossier médical (en collaboration avec le Médecin coordonnateur et l'ASG) et vérifie (avec le Médecin coordonnateur) les ordonnances médicales. Il peut intervenir pour des soins d'urgences. Il fait le lien avec les intervenants du domicile et peut être amené à se déplacer à votre domicile afin de comprendre vos habitudes de vie. Il est un interlocuteur de vos proches.

- **L'animateur :**

Il anime des activités en liens avec les projets de l'établissement et contribue à l'animation quotidienne de l'accueil de jour. Par ailleurs, il coordonne et organise l'intervention des professionnels extérieurs.



- **Le médecin coordonnateur :**

Il participe à l'évaluation des demandes d'admission et à l'élaboration et aux évaluations de votre projet d'accompagnement personnalisé.

- **L'Agent administratif :**

Il soutient le suivi des demandes d'admission et gère les dossiers administratifs des personnes accueillies. L'agent administratif réalise le planning de présence des résidents.

III. Votre confort

L'accueil de jour bénéficie de locaux dédiés.

Son entrée est indépendante et à distance de l'entrée de l'EHPAD. Une porte de communication permet cependant de rejoindre l'établissement et facilite donc l'accès à des temps partagés avec les résidents.

L'Accueil de Jour bénéficie de :

- Une salle d'activité et de restauration avec un espace cuisine ;
- Une salle de repos confortable et adaptée ;
- Une terrasse extérieure aménagée avec accès à un jardinet ou au jardin de l'EHPAD ;
- Un vestiaire ;
- Une salle d'eau avec WC.

Une attention particulière est portée à la décoration pour en faire un lieu calme, rassurant, facilitant le maintien des repères.



1. L'organisation et le fonctionnement de l'accueil de jour

➤ Les horaires

L'Accueil de Jour est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h00
- Toute l'année en dehors de certains jours de fermetures identifiés (jours fériés, congés d'été)

Vous pouvez bénéficier de 1 à 3 journées d'accompagnement par semaine, en journée.

2. Votre accompagnement au quotidien

L'accompagnement personnalisé de chaque personne accueillie est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'accueil de jour.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre au mieux à vos attentes.

L'équipe de l'Accueil de Jour vous proposera ainsi qu'à votre famille si vous le souhaitez, de participer à l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé. Ce projet tiendra compte de vos besoins, attentes, désirs, rythme et séquence d'accueil. Les actions d'accompagnements qui y seront définies auront pour objectif :

- Préserver, voire restaurer votre autonomie,
- Renforcer votre sentiment de sécurité,
- Maintenir votre confort de vie et votre santé globale,
- Créer une dynamique familiale autour de votre accompagnement et faciliter la participation de votre famille si vous le souhaitez,
- Restaurer le lien social dans le cadre des activités quotidiennes et thérapeutiques,
- Permettre la poursuite de votre vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.



➤ Les soins et la surveillance médicale

L'accueil de jour thérapeutique est un service non médicalisé.

Vous devez vous munir de vos ordonnances en cours et de vos traitements pour la journée, éventuellement de protections contre l'incontinence et d'un vêtement de rechange.

Le suivi médical et le renouvellement des traitements restent assurés par votre médecin traitant.

La distribution des médicaments est assurée par le personnel de l'accueil de jour. L'accueil de jour s'inscrit dans la complémentarité de la prise en charge à domicile.

Si vous êtes diabétique insulino-dépendant (e), vous devrez vous munir de :

- ✓ l'appareil à dextro ;
- ✓ l'insuline ;
- ✓ le matériel d'injection.

Les personnes souffrantes de maladies contagieuses ne sont pas admises à l'accueil de jour et doivent être adressées à leur médecin traitant. L'accueil de jour se réserve le droit de renvoyer au domicile une personne accueillie dont l'état de santé ne permettrait pas de participer aux activités de la structure.

En cas de survenue d'un problème de santé, sans urgence immédiate, l'équipe contactera votre famille pour organiser votre retour à domicile en vue d'une visite de votre médecin traitant.

En cas d'urgence, l'équipe fera appel à un médecin d'un service des urgences médicales ou d'un médecin qui avisera de la conduite à tenir et vous orientera vers l'hôpital de référence choisi au préalable.



➤ Le déroulement de la journée (avec des exemples d'activités)

	LES ACTIVITES	LES ATELIERS
9h30 – 10h00	Arrivée des personnes	Temps d'accueil autour d'un café convivial
10h00 – 10h30	Ateliers cognitifs	Ateliers jeux, images, vocabulaire, mémoire
10h45 – 12h00	Ateliers liés à la vie quotidienne	Ecrire le menu, mettre le couvert, préparer le dessert, lire le journal Sortir au marché
12h00 – 13h00	Repas thérapeutique	Repas au sein de l'accueil de jour. Le vendredi déjeuner pris en commun avec les résidents de l'EHPAD.
13h00 – 14h00	Repos et relaxation	Musique douce, relaxation, temps de repos individuel si souhaité
14h00 – 14h45	Atelier thérapeutique, Temps d'expression et de communication	Lecture, poésie, jeux de société, Musicothérapie, art thérapie Activité physique adaptée, Rencontre intergénérationnelle. Sortie : Temps partagés avec les résidents de l'EHPAD
14h45 – 15h30	Relaxation, gym douce	Gym douce, atelier snoezelen ¹ , écoute musicale
15h30 – 16h00	Gouter	Echanges
16h00 – 16h15	Départ Transport des personnes	Par la société Liberty ou par les familles qui le souhaitent.

3. Les activités proposées

Les activités proposées sont individuelles ou collectives. Le programme d'activité est élaboré par l'Assistant de Soins en Gérontologie, en collaboration avec le psychologue et l'animateur.



Vous pourrez participer à :

- **Nos ateliers mémoire** pour stimuler vos capacités intellectuelles telles que la mémoire, la concentration, le langage, le raisonnement. Ils sont très importants.
- **Nos ateliers de stimulation sensorielle et de relaxation** pour vous ressourcer avec les ateliers de « relaxation ou de sophrologie » par exemple.
- **L'activité physique adaptée** pour préserver vos capacités physiques, un bon tonus musculaire et votre équilibre.

Un partenariat avec le SAM (Sport Athlétique Mérignacais) permet la mise en place d'un atelier d'activité physique adaptée régulier.

- **Nos activités autour de la vie quotidienne** : ateliers culinaires, sorties, courses...
- **Les repas thérapeutiques** :

Le repas constitue un moment essentiel de convivialité, de plaisir et de partage. Ces temps de repas partagés seront régulièrement soutenus parallèlement par la mise en place d'ateliers cuisine permettant de participer à l'élaboration du déjeuner ou goûter et venant renforcer la convivialité.

- **Les activités proposées par l'animateur** :
 - Atelier jeux, lecture du journal, écoute musicale, chanson, atelier cuisine ;
 - Activités jardinage avec la mise à disposition de jardinières sur la terrasse;
 - Activités partagées avec les résidents de l'EHPAD (temps festifs, spectacle...);



- Sorties invitant à parcourir le quartier, visiter une exposition, aller au marché, participer à un projet mené sur la commune, rencontrer d'autres publics.

La proximité des commerces, du parc de l'hôtel de ville, du centre de Mérignac et leurs accessibilités à pied ou en tram, multiplie les opportunités.

- Rencontres intergénérationnelles.

4. Votre vie citoyenne préservée

Un accompagnement au sein de l'accueil de jour ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

➤ Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents de l'EHPAD et personnes accueillies de l'accueil de jour, les familles, le personnel, l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans. Les comptes rendus des réunions du CVS sont affichés à l'entrée de l'établissement ainsi que la liste des représentants élus.

➤ Une mesure permanente de votre satisfaction

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité.



A ce titre, nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l' Accueil de Jour.

Enquêtes de satisfaction, évaluations, audits ...seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

➤ **A votre écoute**

En cas de difficulté ou d'insatisfaction vous pouvez exprimer vos doléances directement auprès de la direction ou sur le formulaire de réclamation qui est à votre disposition sur simple demande.

Vos contacts

Accueil de jour du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 : 05

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 : 05 56 34 30 40

ANNEXES :

- ✓ La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie
- ✓ Charte des Valeurs
- ✓ Liste des administrateurs de la Fondation
- ✓ Règlement et constitution du Conseil de la Vie Sociale

L'équipe de Résidence d'Aquitaine
vous souhaite une agréable journée

